



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2013

CONVOCACTION DU 2 SEPTEMBRE 2013

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15 + 4 procurations

PRESENTS :

Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ
Adjoints : M. Eric TROCHON
M. Yves HERRAULT

Mme Sylvie ESNAULT

Mme Josiane ROTTIER

Conseillers : M. Albert CHARLOT
Mme Anne-Marie DELOUBES
Mme Gaëlle COTTEREAU
M. Laurent JOUANNEAU

M. Juan SALIDO
Mme Marinette CHÉRON
M. Christian MONCHÂTRE

M. Anthony HERRAULT
Mme Nicole HALLIER
M. Jany ROLLE

ABSENTS EXCUSES :

M. Michel CHOLIÈRE
M. Gérard AMESLON
Mme Maryse ROUSSET
Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER

donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à

M. Laurent JOUANNEAU
Mme Gaëlle COTTEREAU
Mme Anne-M. DELOUBES
M. Anthony HERRAULT

Est élue secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DELOUBES

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 8 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

La question suivante est inscrite par :

- Mme DELOUBES : problème d'ondes sur le parking de la maison médicale.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

Chantiers de l'été et en préparation

-Salle Polyvalente

La pose du nouveau plancher s'est terminée à la mi-Juillet. Le choix a été fait sur les recommandations du fournisseur de le traiter à l'huile naturelle. Une première application a été faite par l'entreprise Demas à la fin des travaux. Une seconde application sera faite cette semaine avant sa remise en service.

Outre le nettoyage du faux plafond réalisé par la Société G2M, nous avons pris la décision de procéder à la rénovation des peintures des deux alcôves et piliers situés en fond de salle. Nous avons à cet effet retenu la proposition de l'entreprise Bouet pour un montant de 1.638€ HT.

-Rénovation du Gymnase

Les opérations suivent leur cours normalement.

En Septembre, il reste pour l'essentiel à terminer les travaux de réalisation du local de rangement et d'installation du nouveau système d'éclairage

L'ouverture des plis de la seconde consultation lancé pour le chauffage ainsi que pour les travaux de peinture des murs intérieurs aura lieu demain matin mardi 10.

En ce qui concerne l'attribution du lot "Sols Sportifs", nous avons demandé à l'architecte de poser aux trois entreprises soumissionnaires un ensemble de questions complémentaires.

-Rénovation et extension de la cour de l'école René Cassin de la rue Montreuil

L'entreprise Clément a terminé son intervention fin Juillet.

Quelques modifications ont été apportées au projet durant le chantier

Pour les pieds d'arbres, nous avons finalement décidé de ne pas mettre de l'enrobé mais un produit drainant copeaux de bois-ciment coloré.

Nous avons modifié aussi le tracé de la clôture à proximité des toits des vieux garages afin de laisser un passage d'hommes entre la clôture et donc ces toits.

Le mobilier commandé a été reçu et va être installé cette semaine.

L'entreprise Traçage-Service réalisera mercredi un ensemble de traçages analogues à ceux réalisés sur les deux autres cours d'école.

-Réfection de l'installation de chauffage des bâtiments scolaires de la rue Montreuil

L'entreprise Yvon a réalisé les travaux comme prévu en Juillet et un test sera réalisé prochainement.

Du fait de ces travaux, la rénovation interne de 2 classes (Classe de Mme Massot à l'école élémentaire et classe de Mme Beuve à l'école maternelle) que nous avons programmée cet été a été reportée aux congés de Toussaint

-Pose de nouveaux jeux à la Prairie de Loisirs

Cette pose, et notamment celle du Téléphérique, a été effectuée par la Société Proludic la semaine précédant le 14 Juillet. Avec ces dernières installations, c'est maintenant un ensemble de 11 jeux différents qui est proposé aux enfants dans cet espace.

-Mise aux normes de l'installation électrique de l'église (opération confiée à l'entreprise de D Brossier)

Cette opération s'est déroulée fin Août-Début Septembre

-Aménagements de la rue du Val de Loir

L'entreprise retenue, à savoir la société Flécharde TP, a prévu de réaliser son intervention courant Octobre. Il est rappelé que le réaménagement poursuit 2 objectifs: a-ralentir la vitesse de circulation dans la descente de la rue du Val de Loir; b-crée un espace de cheminement piétons reliant le chemin de Champbordeau à la rue Claude Monet.

-Réfection de la rue St Julien entre Epidaure et la rue de la Jugerie

Le conseil municipal est appelé ce jour à retenir l'entreprise appelée à effectuer l'opération.

-Rénovation hall mairie

Mr Pascal Brossier a commencé son intervention lundi dernier.

Dans le cadre de cette opération, nous avons procédé à l'acquisition de 3 grilles d'exposition auprès de la Sté Edimeta pour un montant de 923€ HT.

Il n'y aura désormais plus aucun affichage sur les murs du hall.

-Aménagements partie haute du cimetière

A la demande du cabinet "Feuille à Feuille" chargé de la mission d'étude que nous lui avons confiée, nous avons demandé au géomètre, Mr Barbier, de réaliser un plan topographique du cimetière.

Rentrée Scolaire

A la suite du départ en retraite de Mr Choquet, c'est donc à Fabienne Colin qu'a été confiée la direction de l'école élémentaire.

Les effectifs à la rentrée sont de

-92 élèves à l'école maternelle, du même ordre qu'en 2012 (91)

-182 à l'école élémentaire, en progression par rapport à la rentrée précédente (176)

Au Collège, les effectifs sont proches de la saturation (445 à la présente rentrée) alors que le Collège du Grand-Lucé est en sous-effectif notoire.

Cette situation a amené le Conseil Général, après avis émis par le Conseil Départemental de l'Education Nationale, à modifier la carte scolaire et à rattacher le SIVOS de St Mars de Locquenay-Volnay au secteur de recrutement du collège du Grand-Lucé.

Cette disposition s'applique dès la présente rentrée pour les enfants du SIVOS qui entrent en 6ème.

Le dernier état du projet de Plan Directeur relatif à l'avenir des bâtiments et équipements scolaires sera soumis aux membres du groupe de travail et aux membres des conseils de parents d'élèves lors d'une réunion qui sera organisée lors de la seconde quinzaine du mois d'Octobre.

Il sera ensuite proposé à la validation du conseil municipal.

Panneaux d'information Salle du Château/Journées du Patrimoine

Auprès de la Sté Edimeta, nous avons procédé à l'acquisition de 8 grilles d'exposition pour un montant de 2.421,30€ HT.

Ces grilles seront utilisées pour y apposer des panneaux (en cours de réalisation) sur l'histoire du Château. Une première série de ces panneaux seront installés lors des prochaines Journées du Patrimoine. Nous avons prévu d'ouvrir le Château aux visiteurs le dimanche 15 Septembre de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Bien entendu ces grilles seront mises à disposition des associations qui organisent des manifestations et des expositions Salle du Château. Elles pourront aussi être facilement utilisées en d'autres lieux (Salle Polyvalente par ex) en fonction des besoins.

Dossier Pizzeria/Bergerie

Depuis la décision préfectorale de fermeture administrative pour non respect des obligations réglementaires en matière de sécurité, la Pizzeria n'a jamais repris son activité.

Nous venons d'apprendre que, fin Août, un jugement de liquidation judiciaire a été pris à l'encontre de la Sté Aipe.

Nous allons donc maintenant nous rapprocher du liquidateur judiciaire, Me Boudevin, mais nous avons en tout état de cause inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion la résiliation du bail.

Ces événements sont une bonne opportunité pour "nettoyer" le dossier et se remettre à niveau sur ces immeubles, sachant que

-Nous avons eu plusieurs contacts avec des personnes qui ont manifesté de l'intérêt pour la reprise de l'établissement, y compris pour l'achat des murs. Nous allons donc demander à France-Domaine une actualisation de l'évaluation faite il y a quelques années.

-Nous avons à régler le problème de la situation d'insécurité créée au 1er étage par les travaux faits par la Sté Aipe.

-Le procès entamé par la Sté Aipe à l'encontre de l'entreprise qui a fait les travaux de la cuisine, et de manière incidente contre la commune, est toujours en cours.

-Nous devons aussi dissocier la Pizzeria de la Bergerie de façon à retrouver la liberté de disposer de la Bergerie.

Compte tenu de la relative complexité juridique du dossier, nous allons recourir pour ce dossier à un avocat spécialisé.

Divers

-Soirée du 14 Juillet : Le nombre de repas payants servi a été de 214. Avec la buvette, la recette totale a été de 3.637,40€. Les dépenses ont, quant à elles, été d'un montant de 2.139,58€. Soit un excédent de recettes sur les dépenses de 1.497,82€, le meilleur résultat que nous ayons connu depuis 2008, dû bien entendu pour une bonne part aux conditions atmosphériques pour une fois très favorables. Cet excédent sera laissé au Comité et sa subvention 2014 adaptée en conséquence.

-Une Lettre de la Municipalité va être diffusée aux habitants la semaine du 16 Septembre.
Elle sera axée sur les chantiers de l'été et en préparation mais aussi sur le futur découpage cantonal, les suites du dramatique incendie de St Michel de Chavaignes etc

-Utilisation du Gymnase : les utilisateurs du Gymnase sont conviés à une réunion demain mardi à 17 h 30 pour à la fois définir le planning d'utilisation de cet équipement au cours de la prochaine saison et leur soumettre le projet de règlement actualisé qui sera ensuite soumis à la validation du conseil municipal.

-A la suite des travaux effectués par l'entreprise ETDE rue du Collège pour le compte d'ERDF, les riverains avaient attiré notre attention sur l'état des trottoirs après l'intervention de l'entreprise.
En fait, l'entreprise n'a pas terminé son intervention, et de nouveaux travaux (Création de nouveaux réseaux basse tension) sont prévus à cet endroit. Les réfections définitives seront réalisées d'ici 4 à 5 mois.

-Illuminations de Noël : nous venons d'être saisis par le Comité des Fêtes de la question du remplacement de l'habituel Sapin de Noël installé sur la Place du Château par une autre solution. Il devient en effet de plus en plus difficile au Comité de trouver un sapin naturel d'une stature en cohérence avec les dimensions de la Place du Château. Il suggère l'achat d'une structure d'une structure illuminée par leds évoquant un sapin de manière stylisée. Nos premières recherches sur le sujet auprès de la société LCX ont conduit à la proposition faisant l'objet d'une fiche dans le dossier.

-Informations Place du Château : pour répondre à des questions souvent posées par les personnes de passage à Bouloire (et elles ont été nombreuses cet été), nous envisageons de mettre en place un panneau (à un emplacement qui reste encore à déterminer) donnant notamment des informations sur l'emplacement des toilettes publiques, de l'aire de pique-nique etc
Nous avons aussi le souci de mieux organiser le marché trop souvent perturbé par des stationnements indésirables. La difficulté est de faire tout cela sans défigurer la Place par un excès de signalétique.

Mme DELOUBES signale l'absence de signalétique pour le funérarium et la confusion qui existe parfois entre le "1 rue de la Jugierie" et "la Jugierie 1". Le Maire prend note ajoutant qu'il convient également de prévoir dans ce secteur une signalétique pour le "Service Jeunesse".

-Bassin Place du Château : après la dernière intervention de la Sté Colas, nous constatons encore des pertes d'eau importantes. Nous avons donc relancé une fois encore Colas sur le sujet.
Mais en tout état de cause, ce bassin est très difficile à entretenir quand il est en eau.
Nous avons donc décidé pour le moment de le laisser vide mais il faudra bien prendre une décision à son sujet.

-Relais du Souffle de l'Espoir

Les organisateurs du "Relais du Souffle de l'Espoir", action menée pour collecter des fonds au profit de la lutte contre la Mucoviscidose, nous ont informés du passage de ce Relais le vendredi 27 Septembre vers 19h, dans le cadre d'une opération qui va se dérouler dans l'ensemble du Département pendant trois jours.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - AMENAGEMENT RUE NATIONALE – RESEAUX SECTEUR MAIRIE/RUE SAINT JULIEN

Le Maire rappelle aux conseillers présents que dans le cadre de l'aménagement de la rue Nationale entre la place du Château et la Mairie, un groupement de commandes a été constitué en vue de procéder à la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, avec pour maître d'œuvre, la SAFEGE.

En ce qui concerne l'assainissement, il indique que deux solutions sont envisageables :

- 1^{ère} solution : rénovation à l'identique du réseau unitaire existant actuellement regroupant l'assainissement des eaux usées et l'évacuation des eaux pluviales, pour un montant estimé par la SAFEGE à 200 000 € HT,
- 2^{ème} solution : création de 2 réseaux séparatifs parallèles, l'un pour les rejets d'eaux usées, l'autre pour les eaux pluviales.

Le maire rappelle qu'une consultation d'entreprises avait été lancée avant les vacances mais qu'il a décidé de la suspendre après la discussion qui a eu lieu à ce sujet lors de la réunion du conseil municipal de Juillet. Lors de nouveaux échanges qui ont eu lieu avec la Safege, celle-ci a suggéré que soit étudiée la possibilité de récupérer la canalisation unitaire existante pour en faire un des deux éléments de l'éventuel futur réseau séparatif. La SOA a été missionnée pour réaliser une inspection vidéo de la canalisation qui a fait apparaître qu'en de nombreux endroits cette canalisation était dégradée par les racines des arbres de la rue et qu'on pouvait donc difficilement compter sur elle pour l'avenir.

Il précise également que M. Pineau de la SAFEGE s'est rendu chez la plupart des riverains concernés et que, en cas de réseaux séparés, le raccordement des sorties d'eaux pluviales et d'eaux usées de certaines habitations impliquerait des travaux parfois importants que les propriétaires ne sont pas prêts à faire. Il ajoute que même si la réglementation oblige à se raccorder dans les deux ans, certains riverains n'auront pas les moyens financiers de faire les travaux.

Pour terminer, le Maire expose que le choix du réseau séparatif conduirait à :

"-Augmenter d'environ 50% le coût d'une opération aujourd'hui estimée à 200.000€.

-Pour déboucher sur un collecteur -celui qui joint la D357 au poste de refoulement de la rue de la Gare- qui a été réalisé par la précédente municipalité en Unitaire en 1998.

Il faut noter aussi à ce sujet que la restructuration du réseau de la rue du Collège réalisée en 2000 et 2001 a été également réalisée en Unitaire.

-Sans guère de garanties que les riverains adaptent leur installation à un réseau devenu séparatif

- Et bien entendu sans garantie que la transformation du réseau unitaire qui va de la Rue Nationale à la Station d'Épuration ne soit transformé en réseau séparatif avant de nombreuses années."

Suite à une intervention de Mme DELOUBES et M. Anthony HERRAULT sur l'avantage que pourrait procurer le réseau séparatif pour un apport moindre d'eaux pluviales à la station d'épuration, le Maire répond par la négative car les 2 réseaux séparatifs de la rue Nationale seraient raccordés à la conduite unitaire qui existe jusqu'à la station d'épuration.

Il indique que c'est par contre une donnée à prendre en compte dans le cadre du diagnostic actuellement en cours sur la situation de notre réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration; et les préconisations qui en découleront auront évidemment des répercussions sur les modifications à apporter ultérieurement aux installations actuelles, notamment pour éviter qu'il y ait débordement d'eaux usées au niveau du poste de relèvement du Gué Marie en cas de fortes précipitations pluviales.

Après débats, il invite le Conseil Municipal à formuler un choix sur la solution à retenir.

Le résultat du vote est le suivant :

8 abstentions : Mmes COTTEREAU, DELOUBES, ROUSSET (pouvoir), MM. ROLLE, JOUANNEAU, HERRAULT Anthony, AMESLON (pouvoir), CHOLIERE (pouvoir).

1 vote contre : Mme ASSE-ROTTIER (pouvoir).

10 voix pour : Mmes ESNAULT, ROTTIER, HALLIER, CHERON, MM. BOUCHE, TROCHON, HERRAULT Yves, MONCHATRE, SALIDO, CHARLOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour,

- décide de retenir la solution du réseau unitaire regroupant l'assainissement des eaux usées et l'évacuation des eaux pluviales sur la portion de la rue Nationale comprise entre la Mairie et la rue Saint Julien,
- décide de recourir à la procédure adaptée pour la consultation relative à ce chantier,
- donne pouvoir au Maire, ou son représentant, pour signer les documents correspondants à cette décision.

02 - RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXTENSION ROUTE DE LA BUTTE

Le Maire rappelle le projet d'implantation route de la Butte d'une entreprise de boucherie-charcuterie de Bouloire et la mission d'étude confiée à la SAFEGE sur l'extension du réseau d'assainissement collectif sur la partie gauche de la route de la Butte direction Le Mans, depuis le garage de la Butte jusqu'à la dernière habitation à proximité du rond-point de la Vollerie.

Il expose que dans un premier temps, la SAFEGE a fait une estimation des travaux s'élevant à 81.640€ HT présentée lors du Conseil Municipal du 8 juillet, qui comprend la pose d'un réseau gravitaire de 230 ml avec 4 regards de visite, 6 branchements de particuliers, un poste de refoulement avec 120 ml de conduite de refoulement.

Le Conseil Municipal ayant souhaité connaître le montant d'une extension du réseau d'assainissement limitée au raccordement des 2 entreprises concernées (garage et boucherie-charcuterie), il présente le nouveau projet de la SAFEGE qui s'élève à 40 280 € HT, consistant à

- mettre en place seulement le poste et la canalisation de refoulement pour desservir la nouvelle implantation de l'entreprise de boucherie-charcuterie, et raccorder le garage,
- à ne pas installer la canalisation gravitaire pour les maisons à raccorder mais à prévoir son installation ultérieure.

Afin d'obtenir les meilleurs prix des entreprises mises en concurrence, la SAFEGE préconise de lancer une consultation sur la totalité des travaux d'extension du réseau d'assainissement route de la Butte avec une tranche fixe limitée au raccordement des 2 entreprises et une tranche conditionnelle à réaliser dans les 2 ans portant sur la réalisation de l'extension en gravitaire au-delà de la boucherie-charcuterie pour les 6 branchements de particuliers.

Le Maire explique cependant que la boucherie va s'installer sur la partie non construite de la propriété HUGER et que l'autre partie avec la maison d'habitation a également été vendue. Or l'assainissement autonome de cette habitation n'est plus aux normes. Il lui paraît difficile de demander à l'acquéreur de refaire un assainissement autonome conforme pour 2 ans et ensuite de lui demander de se raccorder au réseau d'assainissement nouvellement créé.

Dans ce contexte particulier, le Maire propose à l'assemblée de revenir à la première solution et de créer une extension du réseau d'assainissement pour les deux entreprises et les 6 habitations concernées. Pour diminuer le montant financier à supporter par la Commune, il ajoute que les propriétaires des habitations à raccorder seront soumis au paiement de la participation pour raccordement à l'égout d'un montant de 3 000 € pour les assainissements non conformes.

M. Anthony HERRAULT rappelle que les habitations du secteur des Pelonnières n'ont pu bénéficier d'une extension du réseau d'assainissement collectif.

Le Maire rappelle que les priorités retenues en matière d'assainissement collectif concernent la rue Nationale et la station d'épuration et que le secteur des Pelonnières n'en faisait pas partie. Par ailleurs, il n'a jamais été possible de recueillir l'accord de tous les propriétaires concernés. Il indique qu'à l'époque il aurait sans doute été préférable, pour traiter un secteur tel que celui des Pellonnières, de retenir la solution, retenue depuis par le conseil municipal, de la fixation d'un montant de PRE relativement élevé pour les usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de procéder à une extension du réseau d'assainissement collectif sur la route de la Butte, depuis le garage de la Butte jusqu'à la dernière habitation à proximité du rond-point de la Vollerie,
- décide de recourir à la procédure adaptée pour la consultation des entreprises,
- donne pouvoir au Maire, ou son représentant, pour signer les documents correspondants à cette décision, et notamment le marché à intervenir.

03 - TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2013

Le Maire rappelle que par délibération du 3 juin 2013, le Conseil Municipal a défini le programme voirie 2013 et choisi de réaliser les travaux suivants pour un montant estimé à 65 621,60 € HT :

- réfection de la dernière partie de la rue Saint Julien, jusqu'à la rue de la Jugerie,
- mise en place d'une bouche avaloir dans la Haute Rue.

Suite à la consultation lancée, il indique que deux entreprises ont répondu à la consultation, l'entreprise HRC s'étant excusée.

Après ouverture des plis, les propositions sont les suivantes pour un cahier des charges identique :

- entreprise COLAS : 58 867,35 € HT (70 405,35 € TTC)
- entreprise BRULÉ : 61 554,45 € HT (73 619,12 € TTC).

M. Anthony HERRAULT demande à ce que la différence entre l'estimation et le montant réel des travaux, soit un montant d'environ 6 000 € HT, soit utilisée pour faire quelques travaux supplémentaires pour entretenir la voirie communale, par exemple boucher des trous route de Surfonds.

Le Maire répond que l'on ne peut raisonner ainsi. Si, dans ce cas précis, la dépense réelle sera d'un montant inférieur à la dépense préalablement estimée, il faut aussi disposer de marges de manœuvre pour financer d'autres d'investissement qui n'étaient pas prévues au budget et dont le besoin apparaît en cours d'exercice. Un débat plus général s'engage sur le besoin de travaux de voirie sur l'ensemble du territoire de la commune. Mme COTTEREAU signale ainsi des trous au niveau du chemin de la Houssaye, le mauvais état de la rue du Verger etc

Le maire indique que la question de l'entretien de la voirie est pour lui comme pour de nombreux maires un grand sujet de préoccupation pour l'avenir quand on fait le parallèle entre le coût de la moindre opération et la disparition progressive des subventions dans ce domaine.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,
 - décide de retenir la proposition COLAS pour un montant de 70 405,35 € TTC en section d'investissement,
 - autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision, et notamment le marché à intervenir avec l'entreprise attributaire.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

➤ NOUVEAU CONTRAT REGIONAL – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans la continuité du Contrat Territorial Unique (CTU), programme de subventions du Conseil Régional, le Pays du Perche Sarthois prépare l'élaboration du Nouveau Contrat Régional (NCR) qui devrait être arrêté au cours du 1^{er} trimestre 2014, pour la période 2014/2017. L'appel à projets est ouvert du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2013.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il propose de présenter deux dossiers pour la Commune : la rénovation du gymnase et l'aménagement sur l'ancien terrain de camping d'une aire d'accueil pour camping-cars.

04 - RENOVATION DU GYMNASSE

Le Maire indique aux conseillers présents que la demande de subvention porte sur la globalité de l'opération de rénovation : les travaux en cours sachant qu'une rétroactivité d'un an est accordée d'office pour les opérations contractualisées et les travaux de la 2^{ème} tranche prévue au cours de l'été 2014.

La rénovation porte sur les travaux suivants : gros œuvre, charpente lamellée collée, couverture bardage étanchéité, contrôle d'accès, sol sportif, désamiantage, menuiserie bois, chauffage VMC plomberie sanitaires, électricité, construction d'un local rangement externe, création d'un bloc sanitaires handicapés. Le coût général estimatif de l'opération s'élève à 605 736 € HT.

Concernant le chauffage, un calcul de réglementation thermique a été réalisé par le BET BOULARD. Le gain énergétique entre l'état initial et le projet est de 67,54%, ce qui répond largement à l'objectif d'efficacité énergétique du NCR qui s'élève à 40% pour les opérations de réhabilitation.

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	€ HT	€ TTC	Participations financières		
			Organismes	Montant	%
Travaux	547 806	655 176	Région NCR	151 434 €	25
Honoraires	57 930	69 284	Département hors CDL	109 561 €	18
			Maitre d'ouvrage	463 465 €	
TOTAL	605 736	724 460		724 460 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix :

- retient le programme de travaux présenté pour la rénovation du gymnase pour un montant de 724 460 € TTC et s'engage à le réaliser en 2013 et 2014,
- sollicite de la Région une aide financière pour la réalisation de cette opération,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

05 - AMENAGEMENT SUR L'ANCIEN TERRAIN DE CAMPING D'UNE AIRE D'ACCUEIL POUR CAMPING-CARS

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet concernant la réalisation d'une aire d'accueil des camping-cars sur l'ancien terrain de camping fermé depuis 2009. Il indique que la situation de ce terrain en bordure de la D357 - axe Le Mans/Saint-Calais/Orléans très fréquenté toute l'année - et à proximité immédiate de tous les commerces de la commune mais aussi de la Prairie de Loisirs et d'une vaste zone boisée, constitue un atout très important qui mérite d'être valorisé.

Le projet consisterait à procéder aux aménagements nécessaires pour accueillir les camping-cars : réaménagement de l'accès, travaux sur les voies de circulation et les aires de stationnement, réfection des réseaux, installation d'une borne multi-services destinée à la fourniture de l'eau et de l'électricité, remplacement de la clôture, signalétique, création d'une plate-forme pour le tri des déchets.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 55 000 €HT.

Suite à une question de M. Anthony HERRAULT sur les recettes attendues par la Commune pour cette installation, le Maire indique que seule l'utilisation de la borne sera payante, soit par monnaie, par jeton ou par carte bancaire, chaque solution ayant ses avantages et ses inconvénients. Il n'y aura pas en tout cas de coût de main d'œuvre, sauf pour l'entretien de l'aire et du terrain.

Mme DELOUBES demande ce que deviennent les sanitaires actuels. Le Maire répond que leur rénovation n'est pas comprise dans le projet présenté.

M. Anthony HERRAULT rappelle que M. AMESLON avait suggéré il y a 3 ans la création d'une aire d'accueil pour camping-cars et que cette demande n'avait été concrétisée par un projet.

Le maire rappelle de son côté que, lors des débats qui ont suivi sa décision de procéder à la fermeture de camping, il avait toujours indiqué que celui-ci ne pourrait renaître qu'après avoir été adapté aux nouvelles pratiques des campeurs.

Cette opération étant susceptible d'être financée par la Région dans le cadre du volet "Equipements et aménagements touristiques", le Maire présente le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	€ HT	€ TTC	Participations financières		
			Organismes	Montant	%
Travaux	55 000	65 780	Région NCR	13 750 €	25
			Maitre d'ouvrage	52 080 €	
TOTAL	55 000	65 780		65 780 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix :

- retient le projet présenté pour la création d'une aire d'accueil des camping-cars pour un montant de 65 780 € TTC et s'engage à le réaliser dès que le financement sera finalisé,
- sollicite de la Région une aide financière pour la réalisation de cette opération,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

06 - COMMUNAUTE DE COMMUNES – FONDS DE CONCOURS AU SERVICE SOCIAL

Le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 15 juin 2006, la Communauté de Communes du Pays Bilurien a intégré dans ses compétences "la programmation des spectacles vivants du Théâtre Epidaure". Aussi, depuis 2009, elle prend en charge les dépenses relatives à la programmation de la saison et aux frais de communication. En compensation de cette prise en charge, il est prévu que la Commune de Bouloire verse pendant une durée de 5 ans (fin en 2013) un fonds de concours à la Communauté de Communes : pour l'année 2013, ce montant s'élève à 4 269 €.

De la même manière, pour compenser le transfert de la compétence "Ecole de musique" au 1^{er} septembre 2013, la Commune a prévu, par délibération du 14 janvier 2013, de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes pour un montant de 10 820 € correspondant à 100% du montant des charges de l'école de musique pour 4 mois.

Le fonds de concours de la Commune, pour un montant total de 15 089 €, ne pouvant financer que le fonctionnement d'équipements communautaires, servira à financer une partie du fonctionnement de l'équipement "Service social de la Communauté de Communes".

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes pour financer une partie du fonctionnement de l'équipement "Service social de la Communauté de Communes",
- dit que le montant de ce fonds de concours s'élève à 15 089 €,
- approuve le projet de convention entre la Commune et la Communauté de Communes précisant les conditions de versement de ce fonds de concours,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

07 - RESILIATION DU BAIL AVEC LA SOCIETE AIPE POUR LOYERS IMPAYES

Le Maire expose à l'assemblée que par bail conclu le 17 décembre 2009, la Commune a loué les deux restaurants situés au 78 et 82 de la rue Nationale à la société AIPE. Il indique que ce locataire accumule les loyers impayés pour une somme totale de 7 297 € au 1^{er} septembre 2013.

En ce qui concerne le restaurant "La Bergerie", celui-ci n'a jamais été exploité depuis la prise en location en 2009, Mme DUFANT continuant d'exploiter son restaurant à Connerré faute d'avoir trouvé un repreneur.

Pour la pizzeria, l'activité a cessé depuis début juin 2013 en raison d'un arrêté préfectoral de fermeture administrative pour non-respect de la réglementation relative aux établissements recevant du public, l'exploitant n'ayant pas produit les justificatifs des opérations d'entretien et de vérification des installations et équipements techniques (installations électriques et à gaz, chauffage ...), malgré plusieurs courriers de la Commune pour obtenir ces documents.

Le Maire précise que la Perception a effectué plusieurs démarches visant à obtenir le paiement des loyers et que celles-ci sont restées sans suite. Il propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à résilier le bail pour ces deux restaurants à compter du 15 septembre 2013 pour non-paiement répétitif des loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide d'autoriser la résiliation du bail avec la société AIPE en date du 15 septembre 2013,
- habilite le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour cette procédure,
- autorise le Maire à avoir recours, si nécessaire, à un avocat spécialisé en raison de la complexité du dossier.

08 - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Afin d'ajuster différentes lignes budgétaires en dépenses et en recettes, Mme ESNAULT présente la décision modificative suivante :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
65-65748	Subv. Autres organismes privés Union Musicale	560
65-65748	Subv. Autres organismes privés S.I.	-560
	TOTAL	0

RECETTES de FONCTIONNEMENT

ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
013-6419	Rembt sur rémunération de personnel	-9 650
74-74712	Rembt emplois d'avenir	9 650
	TOTAL	0

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
041-2313	Rembt avance (SMAC travaux gymnase)	7 450,00
1004- Zone de Loisirs		
2188	Autres immobilisations corporelles	-3 560,00
2313	Constructions (bâtiments)	30,00
2315	Installations en cours (fosse jeux)	3 530,00

<u>2004-Ecole primaire RC1</u>		
2184	Mobilier (table et bancs cour)	3 720,00
2313	Constructions (stores classe)	480,00
<u>21-Immobilisations corporelles</u>		
21578	Matériel et outillage de voirie (débroussailleuses)	1 205,00
2158	Matériel et outillage technique (extracteur pièces)	260,00
2188	Autres immobilisations corporelles <i>(ampli sono château = 1180 + Grilles mairie et château = 4000)</i>	5 180,00
<u>26-Participations et créances rattachées à des participations</u>		
261	Titres de participation <i>Pour Agce Territoire de la Sarthe</i>	150,00
<u>4002-Gymnase</u>		
2313	Constructions (rénovation gymnase)	-7 450,00
<u>5004-Cimetière</u>		
2031	Etudes (Feuille à Feuille)	2 760,00
2315	Installations en cours	-2 760,00
<u>020-Dépenses imprévues</u>		-10 995,00
TOTAL		0,00

RECETTES d'INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
041-238	Rembt avance marché SMAC	7 450,00
4002-238	Rembt avance marché SMAC	-7 450,00
TOTAL		0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la décision modificative présentée.

2.3 PERSONNEL COMMUNAL

09 - AVANCEMENT DE GRADE – CRÉATION DE POSTE

Le Maire indique à l'assemblée qu'un agent du Service Technique (Martial FOUINEAU) remplit les conditions pour prétendre à un avancement de grade. Aussi, il propose de créer un poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15 octobre 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, le Conseil Municipal

- décide la création du poste suivant à compter du 15 octobre 2013 :
 - Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- donne son accord pour la suppression du poste suivant à partir de la date où l'agent sera nommé dans son nouveau grade :
 - Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet
- modifie le tableau des effectifs communaux en ce sens,
- dit que les crédits correspondants à cet avancement de grade seront prévus au budget communal,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2.4 POINTS DIVERS

10 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat de copeaux pour le jeu téléphérique à la Prairie auprès de DISTRICO pour 3 795 € HT,
 - * Achat d'un matériau ocre pour les entourages d'arbres dans la cour de l'école RC 1 auprès d'AGRESTA pour 862,50 € HT,
 - * Réalisation d'une inspection vidéo du réseau unitaire assainissement dans une portion de la rue Nationale par la SOA pour 810 € HT,
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services :
 - * Mise en place d'un feutre géotextile dans la fosse pour le jeu téléphérique par l'entreprise PASQUIER pour 278,43 € HT,
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
 - * Renouvellement de concession de terrain de 50 ans à la famille ROQUAIN-FROGER,
 - * Concession de terrain de 50 ans à la famille THIERRY,
 - * Concession de 30 ans au columbarium à la famille GUILLARD-MARAIS,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par les conjoints HARASSE à M. GELINEAU d'une propriété bâtie au 18 chemin du Rocher,
 - * Vente par M.Mme HUGER à la SCI SCE d'une propriété non bâtie route de la Butte,
 - * Vente par M.Mme HUGER à M. LEBRUN d'une propriété bâtie au 29, route de la Butte,
 - * Vente par Mme VERY à M. BLOT d'une propriété bâtie au 3 chemin de la Boulangerie,
 - * Vente par SARTHE LOTISSEMENT à M. LEHAIN et Mme LELARGE d'une propriété non bâtie au 1, rue Robert Doisneau,
 - * Vente par la Communauté de Communes du Pays Bilurien à la SCI de la Vollerie d'une propriété non bâtie dans la zone artisanale de la Vollerie.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

11 - ATTRIBUTION D'UN NOM A UNE IMPASSE ET A UN LIEU-DIT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, décide d'attribuer les noms suivants :

➤ à la nouvelle voie créée dans la zone artisanale de la Vollerie : impasse Léon Serpollet

La rue principale de la ZA de la Vollerie faisant référence au constructeur automobile Bollée, il paraît judicieux au Conseil Municipal d'attribuer un nom en relation avec l'automobile à la voie de desserte de la zone. Léon Serpollet s'est distingué dans le secteur automobile en contribuant à la mise au point du 1^{er} générateur à vaporisation instantanée et à la construction des premières automobiles à vapeur.

➤ au lieu-dit "La Tannelière" en raison de la construction d'une nouvelle habitation, appellation existant déjà au niveau du cadastre.

12 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DDT - RAPPORT 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Comme chaque année, le Maire présente le rapport établi par la Direction Départementale des Territoires sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Commune. Ce rapport a été envoyé aux conseillers municipaux pour permettre à l'assemblée de délibérer lors de la séance.

Le Maire donne lecture de la fiche de synthèse qui comprend les données suivantes :

- Population desservie : 1 461 habitants
- Exploitation : affermage par la société CSP-VEOLIA
- Collecte des eaux usées : 818 habitations
- Réseau de 17 km
- Epuration : 1 station pour 1 500 équivalents-habitants, boues résiduelles épandues sur sol agricole
- Qualité du service : conforme aux prescriptions administratives
- Prix : 401,98 € pour 120 m³, comprenant abonnement et m³ consommés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et par 19 voix pour, le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté pour l'exercice 2012.

Concernant la gestion du service assainissement collectif, le Maire rappelle qu'une procédure de délégation de service public est en cours pour un nouveau contrat d'affermage opérationnel au 1^{er} avril 2014, le contrat de VEOLIA prenant fin en mars 2013. Il indique que deux sociétés, la SAUR et la Lyonnaise des Eaux, sont venues visiter les installations d'assainissement.

13 - SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DDT – RAPPORT 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Bouloire a transmis le rapport annuel concernant l'exercice 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

M. TROCHON donne lecture et commente la fiche de synthèse établie par la DDT et transmise aux conseillers municipaux, avec les données suivantes :

- Population desservie : 7 147 habitants, 12 communes
- Abonnés auprès de VEOLIA, délégataire du service : 4 049 abonnés
- Production : ressources propres pour 333 515 m³, importations d'eau pour 270 580 m³
- Réseau de 433 km pour 546 001 m³ consommés, rendement de 92,3%
- Bonne qualité de l'eau
- Prix : 228,52 € pour 120 m³, comprenant abonnement et m³ consommés, soit en moyenne 1,90 € TTC /m³.

Sans remarque particulière, le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.

14 - SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ARS – RAPPORT 2012 SUR LA QUALITE DE L'EAU

M. TROCHON présente le rapport annuel concernant l'exercice 2012 dressé par l'Agence Régionale de Santé relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Il ressort de ce rapport que l'eau distribuée au cours de l'année est conforme aux limites de qualité règlementaires pour tous les paramètres mesurés, tant pour le forage de Bouloire que pour celui de Coudrecieux (du ressort du Syndicat de Bois Sorin) :

- bonne qualité bactériologique : taux de conformité égal à 100%,
- teneur moyenne en nitrates de 9 mg/l pour Bouloire et de 4 mg/l pour Coudrecieux,
- pas de dépassement de limites pour les pesticides,
- eau calcaire, dureté moyenne : 23,6° F pour Bouloire, 24° F pour Coudrecieux,
- teneur en fluor inférieure à 0,05 mg/l.

Sans remarque particulière, le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN – MODIFICATION DES STATUTS

Le Maire informe l'assemblée que par délibération du 6 juin 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bilurien a décidé une modification de ses statuts liée à deux nouvelles prises de compétences : Communications électroniques, Relais assistants maternelles.

15 – COMPETENCE FACULTATIVE – COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Article 5 : Compétences de la communauté de communes :

Compétences facultatives

Ajout du paragraphe suivant :

- Réseaux et services locaux de communications électroniques :

⇒ Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L. 1425-1 du CGCT.

La communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte compétent en la matière, sans que cette adhésion ne soit subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres visé par l'article L. 5214-27 du CGCT.

16 – COMPETENCE FACULTATIVE – ACTION SOCIALE

Article 5 : Compétences de la communauté de communes :

Compétences facultatives - Action sociale

Ajout de la compétence relais assistantes maternelles après « Haltes garderies » comme suit :

⇒ Haltes garderies, relais assistantes maternelles.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, décide d'approuver les modifications des statuts de la communauté de communes du Pays Bilurien présentées ci-dessus pour la prise des compétences "Communications électroniques" et " Relais assistantes maternelles".

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Problème d'ondes sur le parking de la Maison médicale**

Mme DELOUBES souhaite savoir si une action a été entreprise suite au problème rencontré sur le parking de la Maison médicale concernant notamment les fermetures automatiques des véhicules qui ne fonctionnent pas.

Le Maire indique qu'il a commencé à se renseigner mais que les absences dues aux congés d'été dans les différents services ne lui ont pas permis d'avoir de réponse pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Anne-Marie DELOUBES

Les Conseillers Municipaux